C21 plus

Un engagement renouvelé visant à placer la culture au cœur des villes et des communautés durables.

CGLU
Cités et Gouvernements Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU

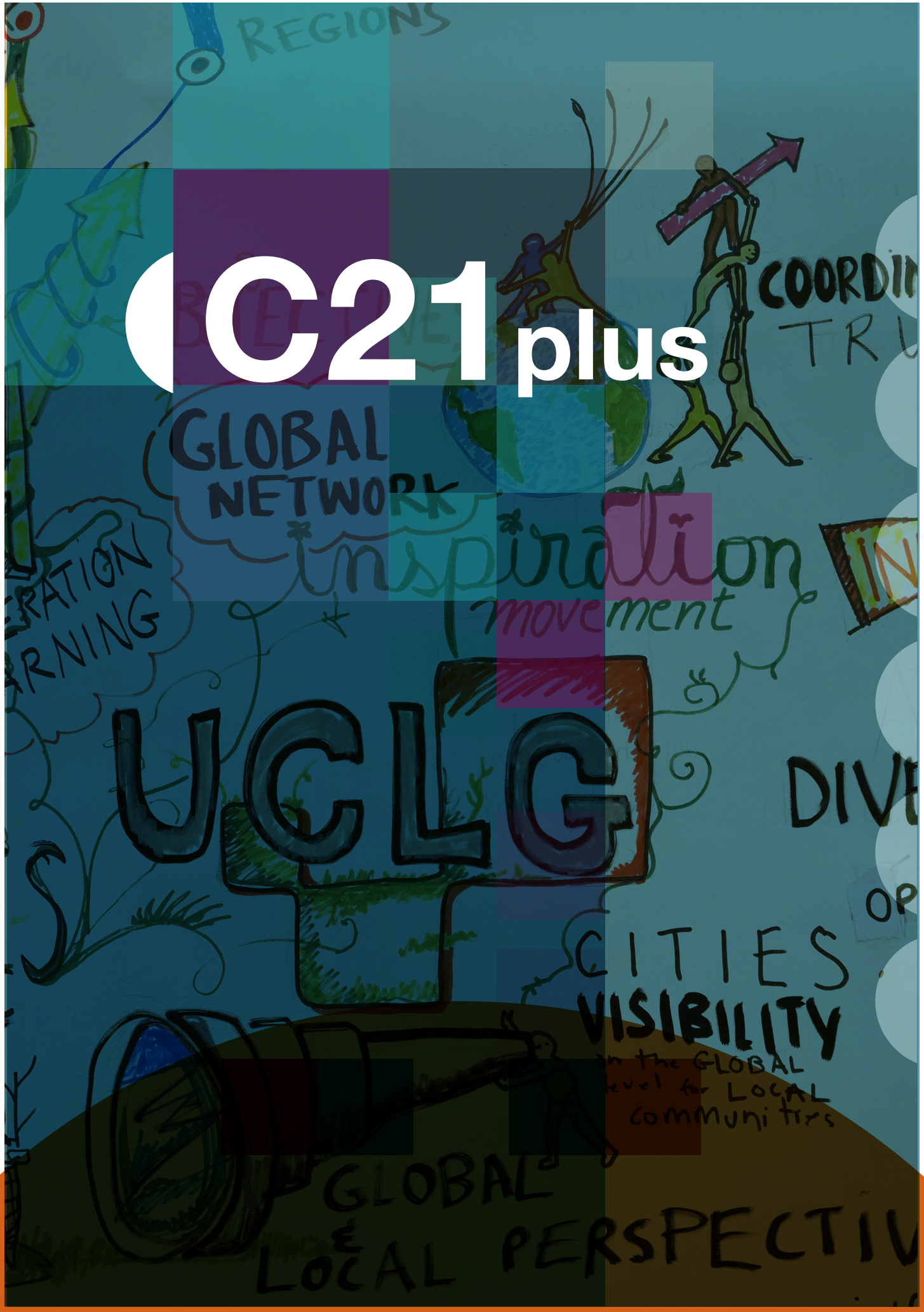
REGIONS
GLOBAL
NETWORK
inspiration
movement
UCLG
CITIES
VISIBILITY
GLOBAL
& LOCAL PERSPECTIV

C21plus

La culture, une composante centrale de l'humanité et de son avenir

Les villes et gouvernements locaux et les défis mondiaux auxquels ils font aujourd'hui face

Le monde est aujourd'hui confronté à plusieurs défis majeurs, allant de la crise climatique à l'exclusion sociale, en passant par un accès limité aux services de base et aux droits humains pour de nombreuses citoyennes et citoyens, de graves inégalités entre les pays et les régions, des perturbations et des transformations sans précédent générées par la technologie, et des débats politiques qui incitent fréquemment à la polarisation.

Si ce contexte peut aisément être source d'incertitude et générer de la peur, les communautés locales font également, partout dans le monde, preuve d'énergie, de créativité et d'engagement pour imaginer et construire un avenir plus juste, plus solidaire et plus durable. C'est bien souvent au sein des villes et autres établissements humains, au niveau local, que les communautés et les gouvernements locaux et régionaux agissent pour relever les défis actuels et provoquer une transformation systémique - une transformation qui fait le lien entre les actions locales et les tendances mondiales, qui se préoccupe et permet de garantir l'égalité des droits pour toutes et tous, menée par des communautés bien informées, critiques et autonomes, et fondée sur la solidarité.

Ces valeurs sont celles qui guident le mouvement municipal depuis plus de cent ans. Et continuent d'inspirer ses pratiques, comme en témoigne le **Pacte pour l'avenir de l'humanité** adopté par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en 2022. CGLU est attachée à la force de l'action collective, de l'autonomisation, de la cocréation, de la coopération et de la solidarité internationales, pierres angulaires de sociétés harmonieuses et durables. L'organisation a à cœur de placer l'attention et les soins au cœur de son Pacte pour l'avenir : prendre soin des droits humains de tous les peuples, et prendre soin de l'intégrité de notre planète.

La culture : partie intégrante du développement durable

La culture est un élément indispensable des villes et des communautés. C'est ce qui ressort de toutes les conventions de l'UNESCO, de toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies sur la culture et le développement, ainsi que des travaux émanant de diverses agences et de programmes tels que l'Organisation mondiale de la santé, ONU-Habitat, le Haut-Commissariat aux droits humains ou encore la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour n'en citer que quelques-uns.

Le développement durable ne peut être atteint que si les citoyennes et les citoyens donnent un sens aux lieux qu'ils et elles habitent et si les divers modes de vie, connaissances et aspirations existant dans le monde, qui recouvrent des voies différentes vers la durabilité, sont dûment reconnus. De même, le développement humain ne peut être effectif que si la valeur des facteurs culturels tels que le patrimoine, la créativité, la diversité et la connaissance est pleinement prise en compte.

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps la diversité culturelle comme le principal patrimoine de l'humanité - produit de milliers d'années d'histoire et fruit des contributions collectives de l'ensemble des peuples à travers non seulement leurs langues et leurs idées mais aussi leurs techniques, pratiques et créations. La diversité revêt de multiples dimensions et couches, réside dans l'identité unique de chaque individu. Elle fait également partie intégrante de l'essence des villes, les enrichit, leur confère leur récit et en fait des lieux attrayants offrant des trains de vie agréables et des opportunités pour découvrir.

Outre la diversité, la culture nous permet également de découvrir ce qui est commun à l'humanité, de trouver un sens à des histoires et à des manières d'être différentes des nôtres, de trouver l'inspiration et d'exprimer des émotions, de l'affect et de l'attention, d'apprendre des autres. Grâce à la culture, nous pouvons nous reconnaître les un·e·s les autres sur un même pied d'égalité. La culture est un bien commun qui doit être protégé et partagé.

À cet égard, la reconnaissance de la diversité culturelle va de pair avec l'affirmation des droits humains universels et des libertés fondamentales. La culture ne peut contribuer au développement durable que si chaque personne peut exercer pleinement ses droits humains, sans discrimination, et en ne laissant personne ni aucun lieu de côté. Les droits culturels font partie intégrante des droits humains : nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits humains garantis par le droit international, ni en limiter la portée. Les libertés culturelles des individus et des communautés sont à la fois le résultat et une condition essentielle de la démocratie.

L'engagement de CGLU pour la culture et les droits culturels

CGLU s'efforce depuis 2004 d'intégrer pleinement la culture dans les approches du développement durable, si bien qu'elle est devenue la plateforme mondiale la plus influente en la matière. Cela se reflète non seulement dans les politiques, les stratégies et les actions des gouvernements locaux et régionaux, mais également dans les initiatives de la société civile, tant au niveau local que régional. Cela s'incarne également dans les contributions apportées par le mouvement municipal aux débats mondiaux sur l'avenir de l'humanité. Ces agendas doivent placer la culture au centre, considérer l'accès et la participation à la vie culturelle comme un service de base, et intégrer la créativité, la diversité, le patrimoine, la connaissance et les droits culturels comme des priorités du présent et de l'avenir. Aujourd'hui, cela se traduit par le soutien à la campagne « Culture 2030 Goal » et par la défense de l'idée d'inclure la culture dans l'Agenda de développement post-2030 à travers un Objectif spécifique et dédié.

Les preuves de la manière dont les villes et les communautés intègrent la culture pour progresser vers la durabilité, et pour accroître l'équité et les soins, ont motivé le travail de la Commission culture de CGLU pendant plus de 20 ans. Ceci s'est d'abord matérialisé par l'**Agenda 21 de la culture** (2004), un ensemble d'engagements pris par les villes et les gouvernements locaux pour intégrer les politiques culturelles et le développement durable, qui vise également à souligner l'importance des droits culturels et les parallèles existant entre la diversité biologique et la diversité culturelle.

En 2010, CGLU a adopté la déclaration politique « **Culture : Quatrième pilier du développement durable** », soulignant que la négligence des aspects culturels entrave la possibilité de parvenir au développement durable, à la paix et au bien-être, et que la culture devrait se voir accorder autant d'importance que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental lorsqu'il s'agit de concevoir et d'œuvrer en faveur de la durabilité.

Cinq ans plus tard, le guide **Culture 21 : Actions** a permis de mettre à jour les engagements de l'Agenda 21 de la culture et d'en faciliter la mise en œuvre pratique. Grâce à 100 actions spécifiques sur la culture et la durabilité, les gouvernements locaux, les villes et les communautés ont pu évaluer leurs politiques et programmes, discuter des priorités avec les citoyennes et les citoyens, et les organisations de la société civile, et apprendre les uns des autres grâce à un cadre commun.

L'engagement de CGLU à reconnaître les droits culturels comme une composante centrale des sociétés solidaires a été affirmé en 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19, par l'approbation de la **Charte de Rome**. Rédigée en partenariat avec la ville de Rome, la charte était intitulée « Le droit de participer pleinement et librement à la vie culturelle est vital pour nos villes et nos communautés ». En effet, les crises récentes nous ont rendus encore plus conscients de l'importance de la culture pour exprimer notre humanité, nous rassembler, nous relier les uns aux autres, protéger les valeurs et les choses qui comptent, et nous réconforter dans la difficulté.

S'attachant à garantir le lien entre le local et le global, CGLU organise les **Sommets Culture**, convoque le **Prix International CGLU - Ville de Mexico - Culture 21** et propose des programmes consacrés à la localisation culturelle des ODD, avec notamment le **Guide sur l'Action Locale**, l'**OBS de bonnes pratiques**, et les ateliers des **Sept Clés**.

Ces mesures témoignent du dynamisme culturel et de la vitalité des villes et des gouvernements locaux, ainsi que de leur engagement à intégrer la culture et les droits culturels, au même titre que les autres droits humains, en tant qu'éléments essentiels de notre vision d'un avenir équitable, solidaire et durable. En 2025, CGLU renouvelle cet engagement avec un nouveau document d'orientation : Culture 21 Plus.

Le Bureau exécutif de CGLU a approuvé le document Culture 21 Plus le 2 avril 2025.

Introduction à Culture 21 Plus

S'appuyant sur plus de 20 ans d'expériences, de suivi, de plaidoyer, de collaboration et d'apprentissage, la Commission culture de CGLU a rédigé un nouveau document-cadre, Culture 21 Plus. Un vaste processus de consultation et de discussion a eu lieu entre mai 2023 et mars 2025, comprenant notamment des ateliers, des séminaires et des webinaires organisés, entre autres, dans les villes de Jinju, Mexico, Lisbonne, Elefsina, Esch-sur-Alzette, Puebla, Ségou et Bogotá, avec les réseaux de villes et de professionnel·e·s de la culture de Thaïlande, d'Indonésie et de France, ainsi qu'avec les sections régionales de CGLU-MEWA et CGLU-Eurasie.

Ce nouvel outil met à jour le précédent guide sur la culture dans les villes durables, Culture 21 Actions, et prend en compte les expériences et les leçons tirées de sa mise en œuvre, ainsi que l'évolution des contextes locaux et mondiaux survenus au cours de la dernière décennie. Culture 21 Plus est un outil à double objectif qui permet (1) de réaliser une auto-évaluation de l'état actuel des politiques culturelles locales du point de vue de la durabilité, et (2) de concevoir des stratégies culturelles locales basées sur les droits culturels et la durabilité.

Culture 21 Plus est également étroitement aligné sur le Pacte pour l'avenir de l'humanité de CGLU, et se structure autour des trois piliers qui le constituent, à savoir les personnes, la planète et le gouvernement. Dans chacun de ces piliers, deux ensembles de « domaines » ont été identifiés, constituant ainsi six domaines dans lesquels les liens entre la culture et les villes durables peuvent être explorés : les droits, les communautés, la prospérité, les territoires, la nature et la gouvernance. Chacun des six domaines est ensuite structuré en une série de champs thématiques.

C21plus

6 domaines, 30 champs d'action

Droits

Garantir la démocratie culturelle en promouvant les capacités de l'ensemble des habitantes et habitants à découvrir, créer, partager, jouir et protéger les ressources culturelles

Champ d'action 1 Droits culturels
Champ d'action 2 Écosystèmes culturels et créatifs
Champ d'action 3 Expressions culturelles citoyennes, culture communautaire et biens communs
Champ d'action 4 Services, équipements et espaces culturels
Champ d'action 5 Savoirs et information

Communautés

Mobiliser la culture pour renforcer la cohésion et l'inclusion sociale, répondre aux défis locaux et construire des communautés plus démocratiques, solides et durables

Champ d'action 6 Culture, inclusion, cohésion sociale, et lutte contre la pauvreté et les inégalités
Champ d'action 7 Culture, santé et bien-être
Champ d'action 8 Culture et éducation
Champ d'action 9 Culture et égalité des genres
Champ d'action 10 Culture, paix, sécurité et vivre-ensemble

Prospérité

Faire de la culture une force motrice d'un développement économique local inclusif et durable

Champ d'action 11 Culture et développement économique local
Champ d'action 12 Industries culturelles, emploi et moyens d'existence
Champ d'action 13 Travail décent et conditions sociales et économiques des artistes et professionnel·le·s de la culture
Champ d'action 14 Culture et tourisme durable
Champ d'action 15 Culture, numérisation et technologie

Territoires

Faire de la culture une dimension clef de l'aménagement et du développement local afin améliorer le cadre de vie, le sentiment d'appartenance et la qualité de vie des populations

Champ d'action 16 Aménagement culturel du territoire
Champ d'action 17 Culture et espaces publics
Champ d'action 18 Patrimoine culturel
Champ d'action 19 Art public et expressions culturelles urbaines
Champ d'action 20 Culture, architecture et design urbain

Nature

Favoriser l'harmonie entre la nature et la culture, et mobiliser la culture comme moteur de lutte contre le changement climatique, pour une transition juste, résiliente et durable

Champ d'action 21 Culture, paysages, patrimoine et espaces naturels
Champ d'action 22 Culture, agriculture, alimentation et gastronomie
Champ d'action 23 Culture et transition écologique et sociale juste
Champ d'action 24 Culture et changement climatique

Gouvernance

Construire une gouvernance locale de la culture participative, transversale et coopérative

Champ d'action 25 Stratégies et politiques culturelles
Champ d'action 26 Mise en œuvre et évaluation des politiques culturelles publiques
Champ d'action 27 Participation citoyenne
Champ d'action 28 Gouvernance collaborative et multi-niveaux
Champ d'action 29 Coopération nationale et internationale
Champ d'action 30 Communication

Mettre en œuvre Culture 21 Plus

Culture 21 Plus servira de document cadre pour opérationnaliser l'engagement de CGLU en faveur de la culture dans les villes et communautés durables, pour les années à venir. Il s'appuie sur les programmes et initiatives antérieurs et actuels de la Commission culture, y compris ses activités d'apprentissage et de mise en œuvre des politiques (Sept clés, Villes Leaders, Villes Pilotes et Culture 21 Lab).

Il prend également en compte d'autres initiatives de recherche, d'apprentissage et de plaidoyer mises en œuvre dans ce domaine, ainsi que la richesse des connaissances et des bonnes pratiques en matière de culture et de durabilité mises en œuvre par les villes et les gouvernements locaux du monde entier, ainsi que d'autres recherches et expertises pertinentes dans les domaines concernés.

Enfin, Culture 21 Plus est étroitement lié au plaidoyer de CGLU et de ses partenaires pour l'inclusion de la culture dans les agendas mondiaux, et permettra d'apporter de nouvelles preuves de l'importance de la culture dans le parcours vers la durabilité et vers la réalisation des objectifs établis au niveau mondial.

Modules d'apprentissage et de mise en œuvre

En raison de son ampleur et dans le but de permettre aux villes et aux gouvernements locaux de progresser dans les domaines qu'ils jugent les plus pertinents et les mieux adaptés à leur contexte, Culture 21 Plus sera mis en œuvre à travers l'application d'une série de modules, permettant l'auto-évaluation participative, l'apprentissage, ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques. Certains des modules prévus à ce stade sont adaptés à des contextes locaux spécifiques (par exemple, un ensemble d'actions « essentielles » pour les petites villes ou celles qui en sont aux premières étapes du développement de politiques culturelles, ainsi qu'un module pour les zones métropolitaines), sont destinés à relever des défis politiques spécifiques (par exemple, les modules sur la culture et le changement climatique ; ou encore sur la culture et l'égalité des genres), ou sont conçus en collaboration avec les principaux réseaux culturels sectoriels qui travaillent avec CGLU (par exemple, les modules sur le patrimoine culturel ; ou encore sur la culture, les libertés et la technologie).

La totalité des modules sont tirés du document-cadre Culture 21 Plus (qui comprend donc 6 domaines et 30 champs thématiques) et peuvent donc être utilisés indépendamment, en fonction des circonstances et des objectifs des gouvernements locaux, organisations de la société civile ou autres parties prenantes. À ce stade, sont prévus les modules suivants **:**

C21 plus

Les Essentiels

Ce module couvre l'ensemble des six domaines, avec une cinquantaine d'actions « clefs » fondamentales. Il explore les liens entre la culture et d'autres services de base au niveau local. Il s'agit du meilleur outil pour les villes qui envisagent de placer la culture au centre de sociétés bienveillantes.

C21 plus

Étendu

Ce module, qui comprend les 30 champs thématiques et plus de 200 actions, s'adresse à celles et ceux ayant une grande expérience de l'intégration de la culture dans les approches du développement durable et souhaitant relever de nouveaux défis.

C21 plus

Charte de Rome

Ce module s'inspire de la Charte de Rome et de ses cinq capacités culturelles, sur la base desquelles il est structuré : Découvrir les racines culturelles ; Créer des expressions culturelles ; Partager les cultures et la créativité ; Profiter des ressources et des espaces culturels de la ville ; Protéger les ressources culturelles communes de la ville. Elle se concentre principalement sur l'exercice des droits culturels, la reconnaissance de la diversité culturelle et la lutte contre la discrimination.

C21 plus

Culture et égalité des genres

Ce module se centre sur l'intégration d'une perspective de genre dans la politique culturelle et sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les aspects culturels de la vie locale. S'appuyant sur les recherches antérieures de CGLU et les activités de renforcement des capacités dans ce domaine, le module combine des actions provenant de plusieurs domaines thématiques de Culture 21 Plus.

C21 plus

Culture et changement climatique

Ce module explore les intersections entre la culture et la durabilité environnementale et peut informer les politiques et les mesures dans ce domaine, ainsi que la manière dont les politiques, les programmes et les projets culturels peuvent favoriser les approches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et le développement régénératif.

C21 plus

Patrimoine culturel

Ce module regroupe les actions liées au patrimoine culturel matériel et immatériel, la manière dont elles contribuent à l'identité et à la cohésion locales, ainsi que certains cadres plus larges dans le domaine de la politique culturelle. Il permettra d'explorer la manière dont le patrimoine culturel recoupe la plupart des domaines thématiques abordés par Culture 21 Plus. Le module devrait intéresser les villes qui souhaitent relier les domaines du patrimoine, de la planification urbaine, du développement régional, du tourisme et des relations internationales.

C21 plus

Culture, libertés et technologie

Ce module explore les liens entre la culture et plusieurs domaines des droits humains et des libertés fondamentales, notamment l'accès à l'information, la liberté d'expression et la liberté d'association. Il examine également l'impact de la technologie sur l'accès à la culture, la transparence des données et des décisions publiques, ainsi que certains domaines des droits culturels.

C21 plus

Culture dans les aires métropolitaines

Ce module aborde les défis spécifiques et les approches politiques reliant la culture et la durabilité dans les zones métropolitaines. Il rassemblera des actions provenant de plusieurs domaines de Culture 21 Plus et mettra l'accent sur des questions telles que la planification territoriale et la gouvernance.

Le cadre flexible offert par Culture 21 Plus implique que d'autres modules pourront être conçus à l'avenir, à la demande de partenaires ou de groupes de villes, ou en réponse à des besoins émergents. Les premiers modules seront disponibles à la mi-2025, et d'autres le seront plus tard en 2025 et en 2026.

Les modules permettent d'organiser des ateliers d'un ou deux jours pour discuter de la mise en œuvre de Culture 21 Plus et de l'évaluation des cadres et politiques existants. Des méthodologies à plus forte intensité de travail peuvent également être explorées.

Chaque module sera déployé à travers une méthodologie adaptée, comprenant un ensemble de ressources en ligne et hors ligne permettant l'auto-évaluation et l'apprentissage participatifs, et établissant le contexte pour la conception et la mise en œuvre de politiques ultérieures. Le Secrétariat de la Commission culture de CGLU proposera une assistance technique, ainsi qu'un appui sur l'évaluation et le renforcement des capacités des villes et gouvernements locaux qui en feront la demande. Il impliquera également un groupe d'expertes et d'experts spécialistes des différentes régions du monde et capables d'aider à identifier les forces et les faiblesses et de faciliter les approches participatives et l'apprentissage au sein des villes et entre elles.

Nous pensons que ce nouveau document-cadre et l'ensemble des outils qui en découlent sera très utile aux villes et aux gouvernements locaux et régionaux. Culture 21 Plus est une invitation à mobiliser les cultures et les politiques locales dans la poursuite d'un monde plus juste et plus durable. Culture 21 Plus est un cadre pour l'exercice des droits culturels de chacune et chacun.

Culture 21 Plus est désormais à vous.

CONTACT

www.agenda21culture.net/fr
www.uclg.org
culture@uclg.org

C21 plus

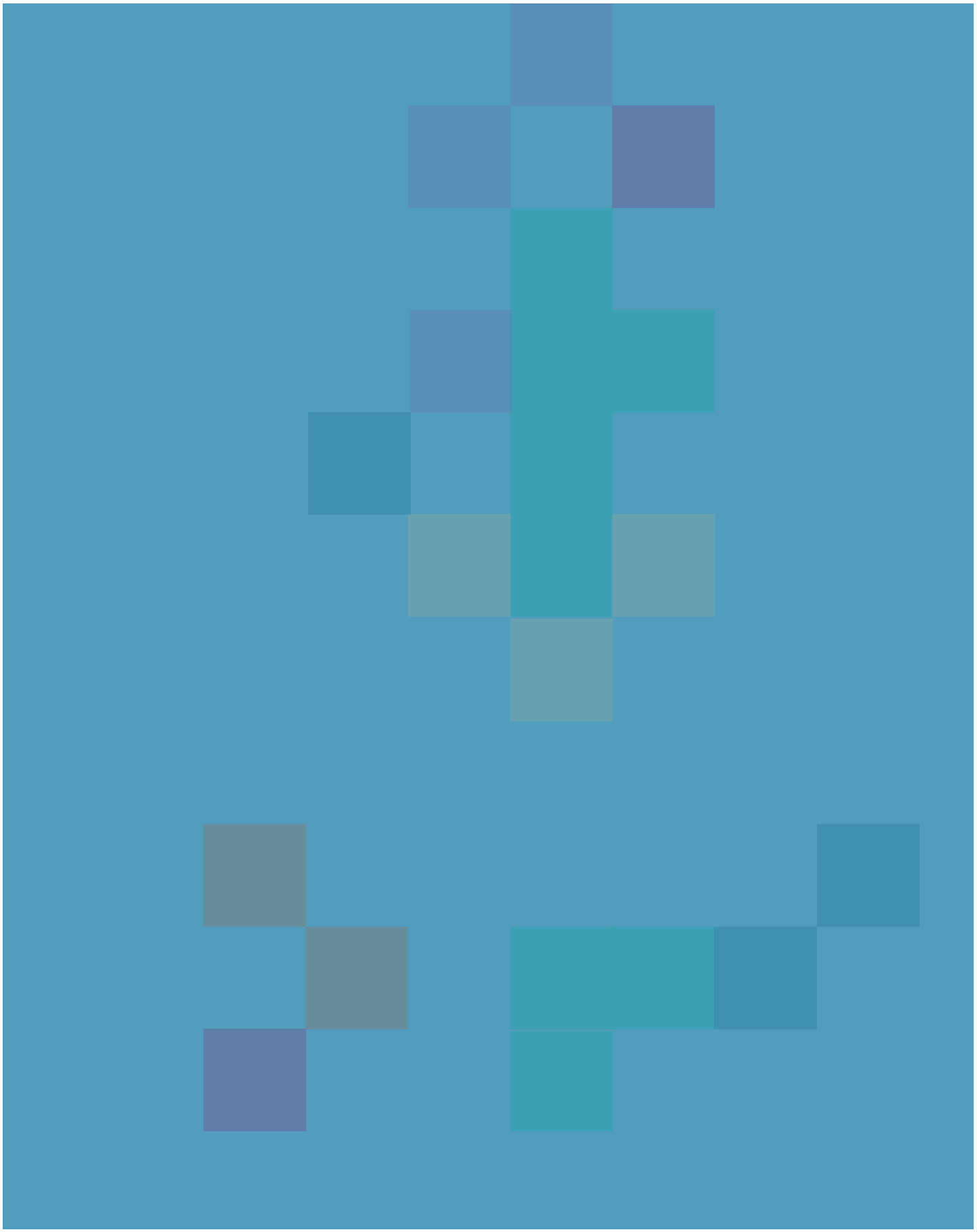

CGLU
Cités et Gouvernements Locaux Unis

culture 21
Commission de CGLU